

SEANCE DU 22 JUIN 2022

Date de convocation : 17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel CHAUVIN, Maire.

Étaient présents : Elisabeth BILLET, Michèle BOUDARD, Gérard BOULAN, Michel CHAUVIN, Marie-Pierre COQUEREL, Virginie FAURE, David MOUGE, Tiffany PERRIER

Étaient absents : Yannick BRÉANT, Aude COQUEREL, Alexandre LELIÈVRE

Pouvoir : Yannick BRÉANT à Michel CHAUVIN, Aude COQUEREL à David MOUGE, Alexandre LELIÈVRE à Elisabeth BILLET

Madame Elisabeth BILLET est élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTATION DU DOSSIER SIVU CIGALE : STATUER SUR LA SUITE À DONNER AUX DIVERSES RÉUNIONS ET AUDITS

Le Maire présente au Conseil Municipal le dernier rapport finaliser de l'audit et la dernière tenue du Comité Syndical en date du 15 juin dernier.

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour ou contre le maintien de la commune de Saint-Luc au Sivu Cigale.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Avec 10 voix pour et 1 abstention

Décide la sortie de la commune de Saint-Luc au Sivu Cigale.

DISPOSITIF « PRESENCE VERTE »

Le Maire rappelle qu'il existait depuis 1998, une convention entre le CCAS et la Présence Verte. Le CCAS ayant été dissous depuis le 31 décembre 2021, il revient à la commune de signer une convention avec la Présence Verte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention avec la Présence Verte.

QUESTIONS DIVERSES

- **Comptabilité** : Nous passons au référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 à la place du référentiel M14
- **Eau** : Des relevés vont être faits dans la rue du Vieux St Luc : vérification du branchement de l'eau potable de l'habitation à la rue. Les services de l'eau vont changer les canalisations et faire diverses modifications qui à terme devraient résoudre les problèmes de débit.

- **Barbier coiffeur** : Un de nos habitants a créé une entreprise de barbier/coiffeur ambulant et nous fait part de son souhait de proposer ce service aux habitants. Il pourrait d'ailleurs s'installer sur le lieu de la foire à tout le dimanche 4 septembre 2022.
- **Comptoir des loisirs** : Nous sollicitons pour mettre un article sur l'activité de du Comptoir dans notre prochaine parution. À étudier.
- **La poste** : Nous proposons la signature d'une convention pour la base d'adressage. Nous ne donnerons pas suite car nous souhaitons travailler nous-mêmes sur cette base.

La séance est levée à 22h15.